



Les paiements pour services environnementaux (PSE): concept, principes, regain d'intérêt

Cécile Fèvre, Ministère de la transition écologique et
solidaire

Commissariat général au développement durable –
Bureau de l'agriculture et de l'alimentation

Séminaire interPNR Biodiversité et gestion de l'espace
4 au 6 juillet 2018 – PNR de l'Avesnois

Vers une définition du PSE



- Service environnemental : **service rendu** par un agriculteur, un propriétaire, un prestataire de services agricoles **au travers de ses interventions ou ses pratiques** qui contribuent à **préserver ou améliorer les fonctions écologiques**, à **maintenir ou développer les services écosystémiques**.
- Paiement pour service environnemental :
 - Dispositif pour inciter économiquement les acteurs à produire des services environnementaux
 - Rémunération d'un fournisseur de service environnemental par un « acheteur » du service, dans le cadre d'un contrat

Critères d'un PSE

- l'aspect volontaire
- l'identification du service environnemental
- la conditionnalité (le paiement est versé si le service est fourni)
- l'additionnalité (le paiement doit permettre l'amélioration des fonctions écologiques par rapport à un scénario sans PSE, additionnalité / réglementation)
- l'aspect incitatif

De la théorie à la pratique... Exemples

- Contrat entre la ville de Lons-le-Saunier et des agriculteurs sur un bassin d'alimentation de captage (financement évolution de pratiques)
- Exemples en Europe (UK, All.) : contrats avec agriculteurs / propriétaires forestiers pour améliorer les pratiques agricoles/forestières dans les zones de captage d'eau potable. Fonds publics et privés (sociétés de distribution de l'eau potable)
- Mesures agro-environnementales (PAC)
- Incitation financière accordée par la coopérative « Les Vignerons de Buzet » pour utiliser des pratiques de confusion sexuelle en substitution d'insecticides

Ecarts entre la théorie et la pratique



- Respect de certains principes (additionnalité, paiement incitatif, etc.)
- Le « design » de PSE contraint par :
 - Le cadre réglementaire des aides publiques (ex : surcoûts-manque à gagner)
 - l'estimation des services environnementaux rendus, le niveau de la rémunération versée en contrepartie d'engagements volontaires et les coûts de gestion des PSE. [exemple : conclusion étude ITAB sur externalités de l'AB]
- Des questions pratiques : durée du contrat et donc pérennité du service, coûts de gestion ?, question éthique : pollué-payeur ?

Regain d'intérêt – exemple de la PAC



- Comment mieux rétribuer les agriculteurs, à la hauteur des services environnementaux rendus, pour surmonter les difficultés des MAE

Plus récemment :

- Engagement présidentiel : Rémunération des services environnementaux rendus par les agriculteurs
- Réflexions sur l'intégration d'un PSE dans la prochaine PAC

